



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de  
**BAUDRIERES**

71370 Saône et Loire

**Séance du 07 mars 2023**

**Président : M. Cédric DAUGE**

**Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT**

**Présents : Mmes Sandrine AUGÉAT - Sylvie BARTHELEMY - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Sylvie SAUNIER – Marie-Claire MULLIERE - Constance FINAS - Stéphanie GREMERET**

**MM. Dominique BOUILLOUX - Quentin D'ALASCIO - Yves LOMBARD - Sébastien LESSARD - Cédric TISSOT**

**Absente excusée : Céline BESSONNAT pouvoir Yves LOMBARD**

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 8 novembre 2022. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :  
- Modification des tarifs du gîte Perrusson, année 2024

Le Conseil valide.

### MODIFICATION DES TARIFS DU GITE PERRUSSON, ANNEE 2024

M. le Maire informe le Conseil que les tarifs de location du gîte Perrusson ont à nouveau été étudiés. Il propose au Conseil municipal les prix suivants :

	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	Nuit sup.
<b>SAISON BASSE</b> Avec chauffage Du 07/01/2024 au 07/04/2024	635 €	1170 €	1655€	2140€	2625€	3110€	3195€	635 €
<b>SAISON HAUTE</b> sans chauffage Du 08/04/2024 au 01/10/2024	800 €	1500€	2150€	2700€	3250€	3800€	3850€	800 €
<b>SAISON HAUTE</b> Avec chauffage Du 02/10/2024 au 05/01/2025	835 €	1570€	2255€	2840€	3425€	4010€	4095€	835 €

Les forfaits, locations diverses et modalités restent inchangés, à savoir :

Location linge de lit (par personne) 10 €

Location linge de toilette (1 drap de bain - 1 serviette de toilette – 1 gant) 5 €

La caution pour la location du gîte est fixée à 1 500 € (les factures des réparations supérieures au montant de la caution seront envoyées au locataire)

La caution pour le ménage est fixée à 450 €

Concernant les modalités de remplacement en cas de vaisselle cassée ou perdue, le locataire se reportera au règlement.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

### **COMPTE DE GESTION 2022 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil valide le compte de gestion assainissement de l'exercice présenté par le comptable du Trésor public.

VOTE : proposition adoptée : 14 voix pour

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil valide les résultats 2022 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	10 538.00 €	0 €
Recettes	27 914.40 €	9 074.00 €
Excédent 2021	2 585.60 €	49 868.82 €
Résultats 2022	19 962.00 €	58 942.82 €

VOTE : proposition adoptée : 14 voix pour

### **EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte de gestion de la commune identique en recettes et en dépenses pour les 2 sections avec le compte administratif 2022.

VOTE : proposition adoptée : 14 voix pour

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2022, les chiffres étant conformes aux résultats du comptable du Trésor public, soit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	794 436.84 €	237 900.20 €

Recettes	992 449.27 €		441 179,43 €
Excédent 2021	562 446.11 €	Déficit 2021	453 619.79 €
Résultats 2022	760 458.54 €		- 250 340.56 €

VOTE : proposition adoptée : 14 voix pour

### **RESTES A REALISER COMMUNE 2022**

Le conseil municipal valide les restes à réaliser 2022 à imputer sur 2023, de la manière suivante :

#### **Dépenses d'investissement :**

##### Paiement en ligne cantine garderie

LOMBARD Emile	900.00 €
---------------	----------

##### Aménagement hameau de Tenarre

VENDROUX LOC TP	39 799.20 €
ENTREPRISE CORDIER	11 926.08 €
ENTREPRISE CORDIER	600.00 €
SIGNATURE	2 040.00 €

##### Eclairage | Led salles communales et divers

SYDESL	2 949.91 €
PONT DE VAUX QUINCAILLERIE	3 163.88 €
PONT DE VAUX QUINCAILLERIE	507.68 €

<b>TOTAL RAR DEPENSES</b>	<b>61 886.75 €</b>
---------------------------	--------------------

#### **Recettes d'investissement :**

##### Sécurisation hameau de Tenarre

Subvention DETR 2022	4 680.00 €
Appel à projets 2022 Département	10 181.00 €

<b>TOTAL RAR RECETTES</b>	<b>14 861.00 €</b>
---------------------------	--------------------

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

### **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023**

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement.

M. le Maire demande l'autorisation de mandater les factures suivantes et par conséquent l'ouverture des crédits suivants :

- EGSOL Etude géotechnique chaufferie bois	3 000.00 €
- BONNET THIRODE Cuisine salle polyvalente	11 512.96 €
- SARDIAG Diagnostics amiante sur chaufferies des bâtiments	858.00 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

### **RODP 2022 ENEDIS**

Dans le cadre du contrat de concession signé avec le Sydesl, c'est le concessionnaire Enedis qui gère les réseaux de distribution d'électricité, aériens et/ou souterrains, installés sur le domaine public communal. En contrepartie, il doit s'acquitter de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 définit le mode de calcul et le mode de revalorisation du montant de la RODP Électricité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le dernier index publié était d'octobre 2022 et s'établissait à 129.50 en base 2010.

Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du présent code est celui de la population totale.

D'après le calcul fourni par le Sydesl, le montant applicable est de 234 €.

Le conseil valide cette proposition.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

### **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2023**

M. le Maire rappelle que le fonds de solidarité de logement a pour objectif d'aider les personnes et les ménages en difficulté à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Grâce cette contribution communale fixée à 0.35 ct € par habitant, plusieurs foyers pourront bénéficier du FSL le cas échéant.

Le Conseil s'engage à verser à nouveau cette participation pour 2023.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

### **REMBOURSEMENT D'ARRHES VERSES POUR LA LOCATION DU GITE PERRUSSON**

M. le Maire fait part au Conseil de deux demandes de remboursement d'une partie de réservation du gîte Perrusson, à savoir :

- Arrhes de réservation d'un montant de 267.50 € prévue le 31/03/2023 au nom de M. PRACHITTHAM
- Remboursement de 2 nuits d'un montant de 1 470.00 € sur location du 16/12/2022 pour panne de gaz au nom de Monsieur COCHET

Le Conseil approuve ces remboursements.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

## **APPROBATION STATUTS SYDESL**

M. le Maire informe le Conseil de la modification des statuts du Sydesl adopté le 15 décembre 2022 à l'unanimité par les membres du comité. Il expose l'extrait de registre correspondant et présentant les nouvelles compétences, à savoir :

- Réseaux de chaleur et de froid,
- Mobilités durables,
- Installation et maintenance des infrastructures relatives à la vidéoprotection,
- Développement des énergies renouvelables,
- Maîtrise de la demande en énergies,
- Système d'information géographique et informatique de gestion

Le Conseil approuve les nouveaux statuts.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

## **MODIFICATION STATUTS COM COM**

M. le Maire présente au conseil les statuts modifiés de la Communauté de Communes Terres de Bresse. La compétence « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » a été ajoutée lors de la séance du 24/11/2022.

Le Conseil approuve ces modifications.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

## **DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE**

M. le Maire informe le conseil du désherbage de certains ouvrages de la bibliothèque en date du 31/12/2022 et présente la liste des livres usagés qui feront l'objet d'une vente lors d'un prochain marché local ou au sein de la bibliothèque, ou remis à un organisme caritatif.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

## **REMBOURSEMENT FACTURES ELUS ET EMPLOYE**

Le Conseil est informé que plusieurs achats ont été réalisés personnellement par le maire, le premier adjoint et un employé des services techniques. Il est demandé que les factures leur soient remboursées :

- BOULANGER : achat d'une cafetière pour la mairie par M. Yves LOMBARD 69.99 €
- LOXAM : location de ponceuse à parquet pour la réfection du parquet de la salle polyvalente par M. Arnaud GRIVAUX 103.74 €
- MOBALPA : achat d'un meuble de cuisine pour la salle polyvalente par M. Cédric DAUGE 814.00 €

Le Conseil autorise le remboursement de ces factures aux personnes ayant avancé les frais.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

## **VENTE BOIS M. CIESLA**

M. le premier adjoint, Yves LOMBARD, présente au Conseil la demande de M. CIESLA de l'entreprise DOUGLAS, propriétaire du local industriel, situé route du Diable-de-Saugy sur la parcelle AN 64. Il souhaiterait acquérir une parcelle de bois longeant sa propriété afin d'en faciliter l'accès par le futur acquéreur.

Le Conseil n'est pas opposé au principe et se prononcera lorsque les négociations de vente du local seront engagés plus sérieusement.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

## **RPQS 2021**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

## **CHIFFRAGE CHEMIN PIETON TENARRE**

M. le Maire revient sur le projet de création du chemin piéton de Tenarre et présente le nouveau chiffrage comprenant les contraintes liées aux travaux, incluant les portions situées hors agglomération.

Le conseil accepte le projet dans sa globalité et charge M. le Maire de signer les devis modifiés par l'entreprise Loc TP Vendroux.

VOTE : proposition adoptée: 14 voix pour



## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

### **M. le Maire évoque :**

- Les différentes échéances d'emprunt et notamment celui de la boulangerie à rembourser éventuellement par anticipation,
- La commission d'appel d'offres pour le marché chaufferie bois clôturée le 07 mars 2023 à 17h,
- Les différentes demandes de subvention liées au projet de création de la chaufferie bois,
- Le devis de l'entreprise Laclergerie d'un montant de 966.00 €, concernant l'entretien annuel des chaudières du gîte Perrusson et de la salle multi-activités,
- Les dépôts de candidatures pour le renfort aux espaces verts. Un entretien avec chaque candidat est fixé au mardi 14 mars 2023. L'idée d'avoir recours à un professionnel ou à un centre de travailleurs handicapés est aussi en cours de réflexion,
- La réfection du ponton à l'étang de la Verne,
- D'une future rencontre avec M. Stephan LAVISSE concernant sa nouvelle activité de conseil de plantations s'adaptant au nouveau climat.

### **Yves LOMBARD évoque :**

- La course cycliste prévue le 06 mai 2023 à Baudrières. Suite à la création d'une école de vélo par le Vélo-Club de Saint-Marcel, ce jour-là, les enfants évolueront et réaliseront des parcours sur un plateau balisé,
- La visite d'évaluation du gîte Perrusson par la délégation Tourisme handicap le 10 mars 2023. Cette visite, comprenant mesures et contrôles de tout le bâtiment, durera 2 h 30. Un rapport sera établi et ensuite étudié par une commission qui se réunira en avril 2023. Une subvention de 10 000 €, émanant de la région pourra être versée, si la conception du gîte respecte les modalités d'accueil des « 4 handicaps »,
- Le paiement en ligne des factures garderie et cantine connaissant un succès grandissant, une interface facilitant le pointage des règlements par la régisseuse est à l'étude,
- Les différentes réflexions sur le thème et les spectacles de la fête du Troquis 2023,
- L'intervention d'un scaphandrier pour la réfection de la vanne à l'étang de la Verne,

### **Nathalie TISSOT fait part :**

- Du rendez-vous avec deux représentants du journal L'Indépendant proposant une page sur le village dans le cadre de la rubrique « escale communale » publiée en juin 2023,
- De la date du prochain conseil d'école prévu le 21 mars 2023 à 18 h à Baudrières,
- Du recensement des familles susceptibles d'avoir besoin de container de 360 litres au lieu de 240 litres dans le cadre du tri sélectif (famille de 5 personnes et plus),
- De la prévision d'achat de petites poubelles jaunes communales à installer au bourg, à l'étang de la Verne, etc.

### **Marie-Claire MULLIERE revient sur :**

- La remise du prix « 1 fleur » avec félicitations du jury,
- La formation des agents pour l'entretien des espaces verts dispensée par Thierry DEVERS,
- Le marché des producteurs prévu le 19 mars prochain où 8 commerçants minimum seront présents. L'Amicale des donneurs de sang organisera la vente de gaufres et tenue de buvette. Une tombola d'anniversaire sera à nouveau proposée,
- La prochaine réunion du Conseil municipal jeunes et son projet de mise en place d'un parcours découverte et énigmes, la première édition étant organisée lors de la prochaine fête du Troquis,
- La prochaine réunion CCAS prévue le 13 mars 2023 et la distribution des colis auprès des aînés,
- La convention tripartite signée pour la campagne de stérilisation d'une partie de la population féline errante,

- L'aménagement paysager des deux entrées et du parking point propre du hameau de Tenarre, pour la plantation sur 120 mètres linéaires de végétaux vivaces multi-saisons résistants, nécessitant peu d'eau et d'entretien. Les propositions chiffrées de l'entreprise Thierry DEVERS et Saône et Loire Paysage sont étudiées,
- Les réunions publiques du PLUi et l'analyse prochaine des offres pour les travaux route des Relouises dans le cadre du point Com Com.

**Colette JODAR-TORRES informe le Conseil :**

- De la formation voirie qui sera dispensée par M. MAZUIR de la Com com le 18 avril 2023 de 18 h à 20 h,
- Des travaux à finaliser sur la voirie route du Moulin par l'entreprise GUINOT.

**Sylvie BARTHELEMY** alerte le Conseil sur la dangerosité du pont très glissant à la sortie de la zone humide. M. le Maire fera entreprendre des petits travaux pour le rendre plus sûr.

**Dominique BOUILLOUX** présente le rapport des ventes de bois du 11 novembre dernier : 54 lots ont été vendus. Le cubage aura lieu le 22 avril 2023. Il alerte le Conseil sur le problème de chaussée aux Bourbouillons, la DRI sera contactée.

**Quentin D'ALASCIO** informe le Conseil qu'il manque des séchoirs à torchons à la salle polyvalente. M. le Maire propose d'en acheter 2 : un mural et un sur pied.

**Sylvie SAUNIER** émet l'idée d'investir également dans des bacs à verre supplémentaires pour le lave-vaisselle de la salle polyvalente. Nathalie TISSOT se charge de l'achat.

**Cédric TISSOT** soumet l'idée de lancer une procédure pour contraindre le propriétaire du Couvoir des Doves d'évacuer les déchets accumulés. Il fait part également de la problématique du terrain de pétanque qui se dégrade.

**Sébastien LESSARD** informe le Conseil de la nécessité de faire appel aux pompes funèbres compétentes pour l'exhumation des concessions en état d'abandon et imputation de cette dépense au budget 2024. Il revient également sur la création des allées à prévoir sur l'extension du cimetière.

Dates à retenir :

- Commission finances : 27 mars 2023
- Prochain Conseil municipal 04 avril 2023

Cédric DAUGE, Maire

